

Strasbourg, 27 août 2008

EPAS (2008) 24

Accord Partiel Elargi sur le Sport (APES)

Deuxième réunion du Comité de direction de l'APES

Strasbourg, 21-22 avril 2008

Compte-rendu de la réunion

1. Ouverture de la réunion

Krisztina Gontér (Hongrie), Président de l'APES, ouvre la réunion. Elle souhaite la bienvenue aux délégués des Etats membres, ainsi qu'aux représentants d'ENGSO et aux observateurs de la Fédération de Russie et de l'UEFA

Ralf-René Weingärtner, Directeur de la Jeunesse et du Sport, se réjouit de mentionner que 24 Etats ont adhéré à l'APES, et que d'autres avancent dans leur processus d'adhésion. Il mentionne la Conférence Education et Sport co-organisée par les autorités slovaques et le Conseil de l'Europe qui s'est tenue à Bratislava les 17 et 18 avril 2008.

Il souhaite au Comité directeur des discussions fructueuses et présente le nouveau Secrétaire exécutif de l'APES : M. Stanislas Frossard.

Le Comité de direction de l'APES souhaite la bienvenue aux délégués des Etats membres de l'APES, ainsi qu'aux Observateurs de la Fédération de Russie, de l'ENGSO et de l'UEFA (voir la liste des participants en Annexe 2).

2. Adoption de l'ordre du jour

Raija Mattila (Finlande) demande pourquoi les règles de procédure de l'APES ne figurent pas à l'ordre du jour. Elle exprime le souhait qu'un ordre du jour annoté, similaire à celui qui était préparé pour le CDDS, soit préparé à l'avenir pour ce Comité de direction.

Stanislas Frossard (Secrétariat) prend note de cette demande et explique que les règles de procédure n'ont pas encore été adoptées, mais seront discutées lors du prochain Bureau de l'APES.

Le Comité de direction de l'APES adopte l'ordre du jour de la réunion, qui fait l'objet de l'Annexe 1 du présent rapport.

3. Rapport des réunions du Bureau du Comité de direction de l'APES du 12 février et du 10 avril 2008

Le Comité de direction de l'APES prend note des rapports des réunions que le Bureau du Comité de direction de l'APES a tenues les 12 février et 10 avril 2008, tels qu'ils figurent respectivement dans les documents EPAS (2008) 7 et EPAS (2008) 13.

4. Informations sur l'APES : information sur l'état des adhésions à l'APES y compris les demandes de statut d'observateur

Kalliopi Nedelkos (Grèce) souligne qu'il est important que le statut d'observateur soit considéré comme une étape transitoire en vue de l'adhésion.

Peter de Klerk (Pays-Bas) souhaite que le report de l'admission des ONGs ayant fait la demande ne soit pas interprété comme un préavis négatif à leur admission.

Trond Jorgen Glasser (Norvège) explique que l'organisation du Comité consultatif n'étant pas encore définie, il est préférable de clarifier et d'attendre quelques mois avant d'accueillir les organisations qui auront fait la demande.

Raija Mattila (Finlande) demande qu'un accusé de réception, exprimant un message positif et expliquant la suite de la procédure, soit envoyé aux deux organisations ayant fait acte de candidature pour le Comité consultatif.

Zoran Verovnik (Slovénie) souligne que l'établissement du Comité consultatif sera important pour la mise en place du dialogue avec le mouvement sportif.

Le Comité de direction a l'APES :

- prend note du compte rendu verbal du Secrétariat sur la mise à jour de la composition de l'APES et sur les demandes de statut d'observateur ;
- exprime son accord à la demande de la République Tchèque de devenir observateur de l'APES.

5. Etude de la Recommandation du CPLRE et préparation d'un projet de réponse du Comité de direction

Le Secrétariat informe que le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux a adopté la Recommandation 233 (2008) sur l'intégration par le sport. Il invite les délégués à lui soumettre leurs réflexions sur ce texte. La réponse de l'APES sera rédigée par le Secrétariat et soumise au Bureau.

Le Comité de direction prend note de la Résolution du CPLRE, telle qu'elle figure dans le document CM Rec 233 (2008) 13, et demande au Bureau de rédiger la réponse à ce texte.

6. Suite du programme 2008 et budget de l'APES

Peter de Klerk souhaite que le montant alloué à des groupes de travail soit maintenu à un niveau raisonnable, comme il ressort de la version actuelle du budget. Il demande si le niveau des contributions 2009 est déjà connu.

Jean-Luc Janiszewski (France) demande que le budget puisse être présenté selon les priorités de l'APES. Il salue l'effort de transparence du secrétariat, mais souhaite que l'affectation de tous les montants figurant au budget selon les priorités soit clarifiée.

En ce qui concerne les activités 2008, il signale que la Conférence ministérielle doit être considérée comme la priorité absolue, et que les ressources nécessaires à son organisation devraient être assurées et que si nécessaire les ressources extraordinaires devraient être allouées à cet effet. Il propose que les ressources extraordinaires issues de l'adhésion de nouveaux membres soient affectées à des projets et activités.

Le Secrétariat confirme que la présentation actuelle du budget correspond aux modèles comptables et aux règles qui s'appliquent à tous les accords partiels. Les précisions demandées vont être préparées afin de refléter l'allocation de chaque article budgétaire selon les priorités.

En ce qui concerne le budget 2009, **la Suisse**, appuyée par **la France**, demande d'effectuer des simulations reflétant les différentes hypothèses de travail.

Les Pays-Bas approuvent que les ressources extraordinaires issues de l'adhésion des nouveaux membres soient affectées, si nécessaire à l'organisation de la Conférence ministérielle. Ils ne sont en principe pas défavorables au versement des ressources extraordinaires à un compte spécial, destiné au financement de projets, mais ils souhaitent réserver cette décision en attendant un examen des contributions 2009.

La France salue l'idée d'une réunion ouverte aux non-membres afin de permettre un échange de vue sur les préparatifs de la Conférence ministérielle, mais demande que les coûts de cette réunion ne soient pas supportés par le budget de l'APES

Le Secrétariat précise que les coûts de cette réunion se limitent à l'interprétation et qu'ils pourront être imputés sur un autre budget de la Direction générale de manière à ne pas diminuer la capacité de l'APES à proposer l'interprétation lors de ses réunions ou activités.

Une discussion complémentaire sur les questions budgétaires et financières s'est tenue le 22 avril en début de réunion avec Mme Françoise Prinz, Chef du Service du Budget, de la Comptabilité et des Services linguistiques.

Françoise Prinz (Secrétariat) confirme que la présentation du budget est commune à tous les accords partiels. Elle approuve le commentaire selon lequel les contributions aux pensions devraient être classées dans les dépenses de personnel et proposera une modification de la présentation dans ce sens.

Mme Prinz explique que la contribution au budget ordinaire est calculée sur la base des coûts de la Direction de l'administration et de la logistique (bâtiments et leur entretien, administration des ressources humaines, services financiers, linguistiques,...) répartis selon le nombre d'agents bénéficiant de ces ressources et qu'un montant par agent est imputé aux Accords partiels.

Il est en effet convenu que les coûts des accords partiels doivent être couverts par les accords partiels. Le calcul est effectué par le Comité du budget et validé par le Comité des ministres. La proportion que représente cette contribution au budget ordinaire par rapport au total du budget des différents accords partiels dépend du montant total des budgets et du nombre d'agents de l'accord partiel (AP).

En ce qui concerne la clé de répartition des contributions des membres, Mme Prinz explique qu'en plus du renchérissement attendu, et de l'évolution du nombre de membres de l'AP, il convient de prendre en compte le taux de contribution des Etats, mis à jour en fonction de paramètres tels que leur population et leur produit national.

En ce qui concerne le compte spécial, Mme Prinz va vérifier si le compte spécial prévu par le Statut est déjà ouvert ou si son ouverture nécessite une décision du Comité statutaire.

En ce qui concerne l'affectation de ressources extraordinaires telles que l'adhésion de nouveaux Etats membres au budget courant, la décision en vigueur relative au budget 2008 permet de procéder à des mises à jour du budget en fonction des recettes effectives.

Mme Prinz confirme que des scénarios de contributions pour le budget 2009 seront préparés le plus tôt possible.

En réponse à une question du **Luxembourg**, elle signale qu'en fin d'exercice budgétaire, l'affectation d'un éventuel reliquat devra faire l'objet d'une décision du Comité statutaire, lors de l'adoption des comptes. A cette occasion, le reliquat pourrait être soit reversé aux Etats ayant contribué à l'exercice (en le déduisant de leur contribution pour l'exercice suivant), soit versé au Compte spécial.

Le Comité de direction de l'APES :

- **procède à un échange de vues important sur le programme d'activités 2008 ;**
- **remercie le Bureau et le Secrétariat de la présentation détaillée du budget 2008 dans le document EPAS (2008)17 rev ;**
- **apprend avec satisfaction l'inscription d'un crédit supplémentaire de 43.244,08€ au budget 2008 de l'APES et, à cet égard, chargé le Secrétariat d'étudier la possibilité d'ouvrir un compte spécial pour l'APES afin de mettre de côté les contributions annuelles des pays nouvellement admis (le Liechtenstein, Monaco et la Suède) ;**
- **exprime son accord pour réinjecter le crédit supplémentaire d'un montant de 30 000€, restant du symposium organisé dans le cadre de la Campagne du Conseil de l'Europe sur le racisme et la discrimination dans dans le sport, dans des activités permettant de renforcer la préparation de la 11^{ème} Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables du sport en Grèce ;**
- **marque son accord avec la décision du Bureau d'inviter le Secrétariat à employer au besoin ces ressources supplémentaires dans la mise en œuvre du programme d'activités 2008.**

7. Etude du projet de budget et des priorités de travail pour 2009

Raija Mattila (Finlande) souhaite que le suivi de la Conférence ministérielle soit considéré comme la première priorité, et qu'une certaine flexibilité soit conservée, de manière à pouvoir prendre en compte les attentes des nouveaux membres. Elle demande comment la répartition du travail est envisagée entre l'APES et le Comité permanent de la Convention contre la violence des spectateurs sur le thème de la lutte contre les discriminations. Elle souligne que beaucoup d'autres organisations sont très actives sur ces thèmes. Enfin, elle souhaite que les activités normatives et de suivi soient privilégiées.

En ce qui concerne la répartition des tâches avec le Comité permanent T-RV, **le Secrétariat** souligne que le CDDS s'est engagé pour les questions de cohésion sociale par le sport, d'intégration par le sport et de promotion de la diversité par le sport (promotion des aspects positifs), alors que le Comité permanent T-RV s'est plus concentré sur la lutte contre les manifestations de racisme, en particulier parmi les spectateurs (lutte contre les déviances). Néanmoins, ces deux aspects constituent les deux faces d'une même pièce. Le T-RV ayant des moyens très limités et la mission de suivre un grand nombre de questions liées à sa convention, une action complémentaire de l'APES sur des actions de sensibilisation serait bienvenue pour donner une réponse plus claire à ces défis.

Pascal Chatelain (Suisse) aimerait que l'APES puisse offrir un espace de dialogue et d'échange d'expérience sur des thèmes qui préoccupent les Etats membres. Il propose que des tables rondes ou d'autres formes de partage de l'information puisse être organisées de manière flexible (sans planification à long terme des thèmes), sur proposition des Etats. L'APES pourrait permettre d'échanger des expériences et des analyses sur des thèmes d'actualité, faisant par exemple l'objet d'intervention parlementaire. Par exemple, plusieurs autorités responsables du sport ont été récemment amenées à se pencher sur le thème de l'encouragement du sport auprès des enfants comme prophylaxie de l'obésité.

Peter de Klerk (Pays-Bas) met en garde contre les risques de duplication, considérant que l'Union européenne s'investit déjà dans les thèmes « Sport et Santé ».

Kalliopi Nedelkos (Grèce) considère que de tels échanges informels devraient permettre d'associer la Commission européenne, afin qu'elle présente ses propres réflexions et travaux. Ces tables rondes pourraient être ouvertes à des pays non membres et à des ONGs.

D'autres délégations nationales, ainsi que ENGSO, plaident en faveur d'une approche ouverte pour de tels forums, qui pourraient aussi associer le mouvement sportif et aborder divers thèmes tels que le bénévolat, la gestion des équipements, l'autorégulation du mouvement sportif, la bonne gouvernance dans le sport, le « gender mainstreaming » dans la sport, ...

Le Secrétariat propose d'inclure à la liste des activités 2009 une « table ronde » pour les experts de l'APES.

Ilham Madatov (Azerbaïdjan) plaide pour que les activités d'assistance ne soient pas supprimées et que la porte reste ouverte à des séminaires.

Alex Philips (UEFA) souligne que la question de l'intégration par le sport et la lutte contre les discriminations est un défi très important. Le mouvement sportif, n'ayant pas toutes les cartes en main, apprécie l'engagement du Conseil de l'Europe sur ces questions.

Différentes délégations (France, Finlande, Pays-Bas, Norvège) s'expriment en faveur des principes suivants :

- la formulation des priorités de l'APES doit refléter l'approche positive du CDDS : plutôt faire référence à la diversité et au dialogue interculturel par le sport, plutôt qu'à la lutte contre le racisme ;
- les activités de l'APES doivent refléter les valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe et éviter de faire doublon avec les activités d'autres organisations ;
- la priorité doit être donnée aux questions politiques et en particulier aux propositions politiques qui seront exprimées lors de la Conférence ministérielle sur les questions liées à l'éthique et à l'autonomie dans le sport ;
- le programme d'activité de l'APES pourra en outre contenir une ligne d'action permanente, se référant au développement de l'APES et à ses réunions statutaires.

Le Comité de direction de l'APES

- **prend note du compte rendu verbal du Secrétariat et de la représentante de la Direction des Finances sur l'avant-projet de budget et sur le programme d'activités 2009 ;**

- exprime sa satisfaction de voir figurer dans le projet de tableau du programme d'activités 2009, les activités proposées en vue de donner suite à la 11^{ème} Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables du sport, qui se tiendra à Athènes du 10 au 12 décembre 2008 ;
- invite le Secrétariat à préparer et à faire circuler les différentes simulations du budget 2009 ;
- prend note des préparations du budget 2009, tel qu'il est présenté dans le document EPAS (2008)18 ;
- prend acte des progrès accomplis en 2008 par le Bureau pour ce qui est des futurs travaux et des objectifs prioritaires de l'APES, tels qu'ils sont exposés dans le document EPAS (2008)15 ;
- souligne l'importance des activités d'établissement de standards et de suivi pour le programme d'activités de l'APES ;
- soutient la proposition du délégué Suisse d'inclure dans le programme d'activités des échanges pratiques *ad hoc* sur des thèmes actuels ;
- convient de suggérer les activités suivantes pour 2009 :
 - suivi de la 11^{ème} Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables du sport, organisé à Athènes du 10 au 12 décembre 2008, avec une attention toute particulière pour les thèmes suivants « Ethique dans le sport » et « Autonomie dans le sport » ;
 - contribution du sport à l'intégration et au dialogue interculturel ;
- charge le Bureau de coopérer étroitement avec le Secrétariat à l'établissement du budget détaillé du programme d'activités 2009, en prenant comme base le projet de tableau dans le document EPAS (2008)19.

8. Préparation de la 11^{ème} Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables du sport, Athènes, 11-12 décembre

Stavros Douvis (Grèce), Secrétaire général du Ministère du sport de la Grèce présente le cadre de la 11^{ème} Conférence des ministres responsables du sport du Conseil de l'Europe qui se tiendra du 10 au 12 décembre 2008 à Athènes. Son exposé est complété d'une présentation multimédia.

Ralf-René Weingärtner, Directeur de la jeunesse et du sport, remercie les autorités grecques pour ces informations. Il invite les délégués de l'APES à transmettre le message et à favoriser la participation des ministres à cette importante conférence.

Zoran Verovnik mentionne qu'il sera d'autant plus intéressant de communiquer sur les enjeux de cette conférence et de faire passer les messages aux ministres qu'une autre rencontre ministérielle de l'Union européenne se tiendra peu avant à Biarritz.

A la demande de la **délégation française**, la **délégation grecque** confirme que les délégations ne seront pas limitées en nombre, et que les autorités grecques vont inviter les ministres à associer un représentant du mouvement sportif à leur délégation. Par ailleurs, le séjour des ministres sera pris en charge par les autorités grecques et un prix avantageux sera proposé aux autres participants.

Le Secrétariat présente le concept général de la conférence et les résultats attendus.

Raija Mattila souligne que l'ordre du jour de la Conférence est en dernier lieu adopté par les ministres eux-mêmes. Elle remercie le Secrétariat et le Bureau pour ces informations et souhaite insister sur la

nature politiques des discussions qui se dérouleront à cette occasion. Elle salue l'implication d'organisations non gouvernementales représentant le mouvement sportif à la conférence. Elle insiste sur le fait que les documents de travail de la conférence, ainsi que les projets de recommandations, doivent être préparés par le secrétariat et validés par le Bureau du Comité de direction.

En ce qui concerne la discussion sur l'éthique, elle souhaite que la conférence réaffirme son soutien au Code d'éthique sportive et indique comment ce code pourrait être mis à jour. Le résultat ne devrait pas seulement se focaliser sur les standards, mais aussi sur un moyen efficace pour promouvoir l'éthique sportive dans les faits. Enfin, elle souhaite que les nouveaux défis à l'éthique sportive couvrent la discrimination.

En matière d'autonomie, elle confirme qu'il s'agit d'un enjeu capital pour le mouvement sportif et qu'il y aurait lieu de confronter les différentes conceptions de l'Autonomie.

Les conflits entre l'organisation du sport et le droit communautaire constituant une préoccupation pour les organisations sportives, on pourrait mentionner l'amélioration de la coopération entre l'Union européenne et le Conseil de l'Europe comme un des résultats attendus.

Predrag Manojlovic (ENGSO) suggère d'ajouter à la liste des défis à l'éthique la question du trafic de jeunes joueurs. Il souligne que les présentations sur l'éthique devraient inclure le point de vue du mouvement sportif.

Le Comité de direction de l'APES :

prend note des dispositions relatives à l'organisation de la 11^{ème} Conférence des Ministres responsables du sport du Conseil de l'Europe, qui se tiendra en Grèce :

- **entendu avec intérêt le compte-rendu verbal du délégué grec sur les préparatifs de la 11^{ème} Conférence des ministres responsables du sport du Conseil de l'Europe ;**
- **chargé le Bureau de coopérer étroitement avec le Groupe de travail, le Secrétariat et la délégation grecque pour la préparation de tous les documents de travail de la conférence, y compris les projets de résolutions.**

9. Campagne sur la lutte contre le racisme et la discrimination dans le sport

Ita Mirianahvili (Secrétariat) commente le document EPAS (2008)10, qui reflète le concept général relatif à la campagne de l'APES contre le racisme et la discrimination dans le sport.

Ita Mirianahvili présente l'évènement qui s'est tenu à Europa Park et qui a associé des participants de pays membres de l'APES, des experts du Comité permanent T-RV et des jeunes ayant réalisé des activités sur des questions de sport, dans le cadre de la campagne européenne de la jeunesse « Tous différents – Tous égaux ». Forts de cette expérience, ces jeunes pourront être mobilisés pour d'autres initiatives en matière de lutte contre le racisme, notamment lors du prochain Symposium.

Stanislas Frossard présente la possible implication de l'APES dans l'organisation des journées européennes « Le sport à l'épreuve de la diversité culturelle » et la participation du Conseil de l'Europe aux « Journées européennes » à Strasbourg les 20-21 novembre 2008, organisées par l'Agence pour l'éducation par le sport (ONG française) et l'Université Marc Bloch de Strasbourg.

Ces journées se déroulent en deux temps : le 20 novembre un colloque pour jeunes chercheurs à l'Université Marc Bloch et le 21 novembre une conférence réunissant des politiques, des praticiens et des scientifiques au Parlement européen.

La proposition est d'associer à ces journées l'Accord partiel élargi sur le sport du Conseil de l'Europe. Le Conseil de l'Europe pourrait participer à l'organisation d'un séminaire pour journalistes, dans le cadre de la campagne de la DG IV « Tous différents – Tous égaux ».

Ce séminaire pourrait avoir lieu dans les locaux du Conseil de l'Europe, le 19, 20 ou 21 novembre et réunir 15 à 30 journalistes, y compris les journalistes sportifs qui seraient déjà à Strasbourg pour la conférence.

Une telle activité s'intégrerait parfaitement dans les priorités et dans le calendrier de cette campagne et pourrait bénéficier d'un soutien de l'APES.

Parallèlement, on pourrait assurer la promotion du colloque pour jeunes chercheurs en finançant la participation d'un jeune chercheur par pays membres de l'APES. Ce qui permettrait à l'APES de participer à l'identification de bonnes pratiques en matière de lutte contre les discriminations dans le sport et dans le renforcement du dialogue interculturel. Par ailleurs, cette participation donnerait la possibilité de promouvoir la visibilité de l'APES aux niveaux local, national et international.

Le coût de la participation de l'APES à cet événement est estimé à 20 000€ et à 12 jours de mobilisation du personnel (préparation conférence, suivi, publication).

En ce qui concerne le symposium en novembre, le pays qui avait manifesté de l'intérêt s'est rétracté et d'autres contacts ont été pris. Ce symposium, destiné à des représentants des différents ministères concernés des Etats européens, permettra de faciliter leur mise en réseaux au niveau national et de présenter des bonnes pratiques gouvernementales en matière de lutte contre le racisme dans le sport. Il permettra aussi de préparer une contribution des autorités publiques à la conférence que l'UEFA organisera au printemps 2009 sur ce même thème.

Le Comité de direction de l'APES :

- **prend note du compte rendu verbal du Secrétariat relatif à la Campagne sur la lutte contre le racisme et la discrimination dans le sport :**
- **salue le succès de la première manifestation de la Campagne, qui a eu lieu du 6 au 10 avril 2008 à l'Europa Park, Rust (Allemagne) ;**
- **convient d'autoriser le cofinancement du séminaire pour la promotion de la diversité avec les médias sportifs ;**
- **prend note du fait que les autorités du Liechtenstein ont décliné l'invitation d'accueillir ce séminaire dans le cadre de la Campagne du Conseil de l'Europe sur la lutte contre le racisme et la discrimination dans le sport ;**
- **décide de reporter ce séminaire au début de l'année 2009 et demandé au Bureau d'étudier la possibilité d'organiser ledit séminaire avec un autre pays membre de l'APES qui serait intéressé.**

10. Information sur la réunion du groupe de travail sur la création du Comité consultatif du 9 avril 2008

Stanislas Frossard présente le document EPAS (2008)11rev qui reflète l'état d'avancement des travaux sur le concept de Comité consultatif. Le but de ces travaux est de spécifier le fonctionnement et la mission du Comité consultatif mentionnés dans les statuts de l'APES afin d'être en mesure de la présenter à la Conférence ministérielle en décembre 2008 et de tenir la première réunion du Comité consultatif en 2009.

Les délégations des Pays-Bas et de la Finlande insistent pour que le message invitant les ONGs à postuler soit formulé de manière positive afin d'éviter toute interprétation.

Le Comité de direction de l'APES a :

- pris note du compte-rendu verbal du Secrétariat sur le Comité consultatif de l'APES ;
- applaudi à ce que le groupe de travail et le Secrétariat ont accompli pour créer le Comité consultatif et, en particulier, pour élaborer des stratégies à moyen et à long termes concernant la manière d'étendre la composition de l'APES et d'attirer de nouveaux partenaires ;
- exprimé son attention envers les organisations qui ont fait une demande de statut d'observateur auprès de l'APES et a demandé au Secrétariat de leur envoyer des signes positifs ;
- convenu de discuter avant septembre 2008 des demandes des organisations souhaitant obtenir le statut d'observateur auprès de l'APES et de faire partie du Comité consultatif, afin de donner au groupe de travail assez de temps pour élaborer le concept définitif du Comité consultatif intégrant les critères d'admission compte tenu des objectifs des requérants, ayant à l'esprit le partage des valeurs du Conseil de l'Europe ;
- convenu qu'une décision serait prise en automne sur l'avis du Comité de direction concernant les demandes des organisations à faire partie du Comité consultatif, afin de préparer la première réunion du Comité consultatif qui se tiendra début 2009.

11. Informations sur la coopération avec d'autres organisations et sur des projets avec :

- L'Union européenne

Stanislas Frossard explique que les relations avec l'Union européenne ont fait l'objet de contacts réguliers entre des représentants de la Commission et du Secrétariat du Conseil de l'Europe. La pratique d'inviter des représentants du Conseil de l'Europe dans les réunions de l'UE (réunions des Directeurs et ministérielles) est maintenant bien établie, et les représentants de la Commission sont invités à toutes les réunions statutaires des comités du sport et rencontres ministérielles du Conseil de l'Europe. La lutte contre le dopage va faire l'objet d'une coopération plus étroite, suite à l'établissement par l'UE d'un groupe de travail sur le dopage.

Raija Mattila souligne que la création d'un groupe de travail de l'UE sur le dopage devra apporter une valeur ajoutée aux comités existants. Elle s'attend en particulier à ce que l'UE approfondisse les questions de santé publique et de consommation de produits dopants par des sportifs qui ne sont pas des compétiteurs de haut niveau.

Zoran Verovnik confirme que le groupe de travail de l'UE a été mis en place sous la présidence slovène de l'Union, lors de la réunion informelle des Directeurs des sports. En ce qui concerne sa valeur ajoutée, le délégué mentionne que ce groupe de travail pourra faire des propositions sur l'utilisation des fonds de l'Union qui seront prochainement disponibles dans le cadre d'un programme « sport » de l'UE à des fins de renforcement de lutte contre dopage. Il souligne par ailleurs, que le mandat de ce groupe spécifie que ses travaux devront être complémentaires à ceux du Conseil de l'Europe.

- UEFA :

Le Secrétariat mentionne qu'à l'occasion de la session de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, le président de l'UEFA, Michel Platini s'est entretenu avec le Secrétaire Général et qu'une délégation de l'UEFA a eu une réunion avec la présidente de l'APES et une délégation du Secrétariat.

- WADA :

Le Secrétariat signale que dans le cadre du CAHAMA, différentes initiatives sont en cours, notamment :

- une contribution à la révision des statuts de l'AMA ;
- la clarification des procédures et compétences des réunions informelles des autorités publiques qui précèdent les réunions statutaires de l'AMA ;
- une analyse du système de répartition des contributions et des sièges entre les autorités publiques des cinq continents.

Le Comité de direction de l'APES prend note du compte rendu verbal du Secrétariat sur la coopération et sur les projets avec d'autres organisations.

12. Divers**Adoption de la liste des décisions**

Conformément à la procédure d'adoption des décisions de l'ex-CDDS s'appliquant *mutatis mutandis*, **le Secrétariat** propose que la liste des décisions, qui a été distribuée préalablement, soit adoptée par le Comité de direction après lecture au Comité.

La délégation française s'y oppose car la traduction française des décisions n'ayant pas été diffusée en même temps que la version anglaise, elle n'a pas pu faire l'objet du même examen par les délégations francophones.

La Présidente propose que la liste des décisions soit adoptée après une procédure de consultation écrite des délégations, de manière à laisser le temps à chaque délégué d'étudier en détail les décisions, et de proposer des amendements. Elle demande que la procédure d'adoption des décisions soit spécifiée dans le futur règlement intérieur du Comité de direction.

Le Comité de direction de l'APES invite le Secrétariat à faire le nécessaire pour finaliser le projet de règlement intérieur de l'APES afin de pouvoir l'adopter à la prochaine réunion du Bureau du Comité de direction de l'APES.

13. Dates de la prochaine réunion

La date de réunion du Comité de direction 2009 est prévue les 20-22 avril ou les 27-29 avril 2009.

Le Comité de direction de l'APES convient que la troisième réunion du Comité de direction se tiendrait les 20-22 avril ou les 27-29 avril 2009.